



T601.10

Billets dégriffés

Édition: 13.12.2020

Modifications valables à partir du 13 décembre 2020

Chiffre

Modifications

2.2.2

Pour les billets de raccordement réduits vers des voyages internationaux, le délai de prévente peut se monter à six mois.

Table des matières

0	Observations préliminaires	4
1	Champ d'application	5
2	Dispositions générales	6
2.1	Définition / Validité	6
2.2	Émission	6
2.3	Surclassements et changements de parcours	7
2.4	Facilités de voyage pour les enfants	7
2.5	Chiens / Vélos	7
3	Échange et remboursement	8
4	Irrégularités	9
5	Modèles	10

0 Observations préliminaires

- 0.1 Le Tarif 600, et en particulier le chapitre 3 E-Tickets, règle le transport des voyageurs titulaires d'un billet dégriffé, pour autant que les prescriptions ci-après ne contiennent pas de dispositions contraires.

1 Champ d'application

1.1 Le champ d'application du Tarif 601.10 est identique à celui du chapitre 1 du Tarif 601.

2 Dispositions générales

2.1 Définition et validité

- 2.1.1 Les billets dégriffés sont des billets contingentés à prix réduit valables pour une relation spécifique prévue à l'horaire (train, bus, bateau, etc.); ils sont disponibles pour les adultes, les titulaires d'un abonnement demi-tarif, les enfants et les chiens.
- 2.1.2 L'offre de billets dégriffés dépend de différents facteurs: date du voyage, classe, parcours et utilisation des capacités.
- 2.1.3 Les titres de transport sont personnels. Ils sont valables uniquement à la date, pour la relation (selon numéros de trains/de marche) et sur la ligne indiquées sur le billet.
- 2.1.4 L'offre s'applique uniquement aux simples courses en 1^{re} et 2^e classe. Les billets ne sont pas liés à une place déterminée (pas de réservation de place). Il est éventuellement possible de réserver des places selon Tarif 720.1.
- 2.1.5 Les titulaires d'un AG de 2^e classe ont le droit d'acheter des billets dégriffés de 1^{re} classe à demi-prix.
- 2.1.6 Si une cliente/un client a acheté un billet dégriffé avec demi-tarif alors qu'elle/il n'en possède pas, il/elle doit acheter en plus un demi-billet à tarif normal, s'il ne le fait pas elle/il est considéré(e) comme un voyageur avec titre de transport en partie valable selon Tarif 600.
- 2.1.7 Aucun billet dégriffé n'est disponible pour les relations effectuées au sein des communautés tarifaires intégrales.

2.2 Émission

- 2.2.1 Les billets dégriffés sont émis comme OnlineTickets ou MobileTickets conformément au Tarif 600.
- 2.2.2 Les billets sont vendus dans les boutiques en ligne (webshops) et les applications mobiles des différentes entreprises de transport.

Les billets dégriffés sont mis en vente au plus tôt 60 jours avant la date du voyage souhaitée. La date du voyage, le moyen de transport et la durée du voyage doivent être déterminés au moment de l'achat du billet.

Il est également possible de fixer pour certaines courses des délais de prévente plus courts, pour lesquels les directives du système de vente s'appliquent.

Pour les billets de raccordement réduits vers des voyages internationaux, le délai de prévente peut se monter à six mois.

- 2.2.3 En plus des numéros de trains / courses pour lesquels le billet dégriffé est valable, la relation d'horaire prévue est mentionnée avec les lieux de correspondance ainsi que les heures de départ et d'arrivée.

2.3 Surclassements et changements de parcours

2.3.1 Les surclassements et changements de parcours sont impossibles.

2.4 Facilités de voyage pour les enfants

2.4.1 Les facilités des voyages sont accordées selon les dispositions du Tarif 600.3.

2.5 Chiens / Vélos

2.5.1 L'achat de billets dégriffés pour des vélos est impossible.

2.5.2 Les billets dégriffés peuvent être achetés pour des chiens à condition d'être émis au nom de la personne accompagnante. Le prix réduit du transport en 2^e classe doit être payé.

3 Échange et remboursement

- 3.1 Les billets dégriffés peuvent uniquement être échangés ou remboursés dans les cas définis selon le Tarif 600.9, chapitre 8 dans les points de vente avec appareil de vente électronique et accès au dossier du client.

4 Irrégularités

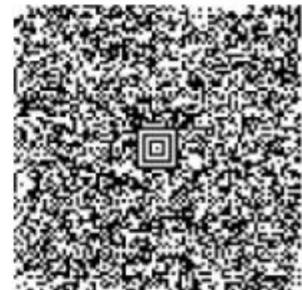
- 4.1 Les dispositions du Tarif 600 chapitre 12 s'appliquent aux billets dégriffés par analogie.
- 4.2 En cas de faute d'une des entreprises de transport participant au champ de validité, par exemple une suppression de train, une interruption de trafic, etc., les billets dégriffés sont valables, selon les dispositions du Tarif 601, chiffre 7, pour la prochaine relation possible, indépendamment du train utilisé et de la nécessité de changer de train. La cliente/le client est tenu de demander une attestation au personnel de vente ou au personnel de contrôle. Pour les billets dégriffés imprimés, l'attestation doit être apportée au verso du billet, avec l'indication du nouveau numéro du train/de la course et une confirmation sous forme du timbre à date de la gare, de l'empreinte de la pince ou du poinçonnement.

5 Modèles

SBB CFF FFS				OT 3388 9548 5413		
sparbillett				asdf asdf		
GÜLTIG: 2015				01.01.1980		
30	🕒	VON/DE/DA	→ NACH/A	30	🕒	KL. CL.
27.08	09:52	PORRENTROY	→ FINHAUT	27.08	15:16	2
*	*	*	→ *	*	*	*
VIA DELEMONT-BASEL SBB-BERN-VISP-MARTIGNY *****						
NUR GÜLTIG FÜR: RE3162, ICN1619, IC967, IC814, IR1828, R26222						
ERWACHSENE				CHF 72.00		
				MC		

(L) (SPEZ) (SPEZ) (40)
Bestellnummer: 12743433

ARTIKEL-NR: 4004
INKL. 08.00% MWST/SBB



Spezielle Konditionen:

- Nur für den gebuchten Zug/Tag gültig
- Kein Klassen- und Streckenwechsel möglich
- Verbindliche Reisedetails auf Seite 2

Für das OnlineTicket gelten spezielle Konditionen gemäss den «Allgemeinen Geschäftsbedingungen» unter www.sbb.ch/ticketshop.

Auszug:

- Die auf dem OnlineTicket erwähnte Person muss dem Kontrollpersonal unaufgefordert den A4-Ausdruck des OnlineTickets, einen amtlichen Ausweis (Reisepass oder Identitätskarte) sowie allfällige Ermässigungskarten (z.B. Halbtax-Abonnement, BahnCard usw.) vorweisen.
- Reisende, die in der Schweiz ein OnlineTicket mit Halbtax-Ermässigung haben, weisen anstelle eines amtlichen Ausweises das gültige Halbtax-Abonnement vor.
- Ausdruck: 100% Grösse (nicht skaliert), weiss, zuvor unbedrucktes A4-Papier, Hochformat, Auflösung mind. 600 dpi. Die Werbung im unteren Drittel darf abgetrennt werden.
- Das OnlineTicket ist nicht übertragbar.
- Kein Umtausch, keine Erstattung (Ausnahme: Für Internationale Fahrausweise gelten teilweise andere Bestimmungen).



25081358 © SBB AG 1112.12

Werbung / Publicité / Pubblicità